



**Nations Unies**

# **Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

**Rapport sur les travaux de la neuvième  
session  
(7-9 août 2019)**

**Conseil économique et social**  
**Documents officiels, 2019**  
**Supplément n° 26**





# **Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

**Rapport sur les travaux de la neuvième  
session  
(7-9 août 2019)**



Nations Unies • New York, 2019

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention .	5
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption . . . . .	5
Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa dixième session. . . . .	5
B. Décisions portées à l'attention du Conseil . . . . .	6
9/101. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale . . . . .	6
9/102. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale. . . . .	7
9/103. Cadre intégré de l'information géospatiale . . . . .	8
9/104. Repère de référence géodésique mondial . . . . .	9
9/105. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable. .	10
9/106. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes. . . . .	11
9/107. Application de l'information géospatiale liée à l'administration et à la gestion des biens fonciers . . . . .	12
9/108. Information géospatiale marine . . . . .	12
9/109. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe. . . . .	13
9/110. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité . . . . .	14
9/111. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales. . . . .	15
9/112. Mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale . . . . .	16
9/113. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale. . . . .	17
9/114. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques . . . . .	17
9/115. Rapport de gestion de programme . . . . .	18
II. Questions soumises pour approbation et décision après examen. . . . .	19
A. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale . . . . .	19
B. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale. . . . .	19
C. Cadre intégré de l'information géospatiale. . . . .	20

---

D.	Repère de référence géodésique mondial . . . . .	20
E.	Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable . . . . .	21
F.	Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes . . . . .	22
G.	Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers . . . . .	22
H.	Information géospatiale marine . . . . .	23
I.	Information et services géospatiaux en cas de catastrophe . . . . .	23
J.	Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité . . . . .	24
K.	Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales . . . . .	24
L.	Mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale . . . . .	25
M.	Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale . . . . .	25
N.	Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques . . . . .	26
O.	Rapport de gestion de programme . . . . .	26
III.	Ordre du jour provisoire et dates de la dixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale . . . . .	28
IV.	Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa neuvième session . . . . .	29
V.	Organisation de la session . . . . .	30
A.	Ouverture et durée de la session . . . . .	30
B.	Élection du Bureau . . . . .	30
C.	Ordre du jour et organisation des travaux . . . . .	30
D.	Participation . . . . .	31
E.	Documentation . . . . .	31

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après.

#### **Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa dixième session**

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa neuvième session (E/2020/46) ;
- b) Décide que la dixième session du Comité d'experts se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 5 au 7 août 2020 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la dixième session du Comité d'experts, tels qu'ils figurent ci-après :

#### **Ordre du jour provisoire de la dixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale.
4. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Cadre intégré de l'information géospatiale.
6. Repère de référence géodésique mondial.
7. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
8. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
9. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
10. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
11. Information géospatiale marine.
12. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
13. Mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

14. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
15. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
16. Rapport de gestion de programme.
17. Ordre du jour provisoire et dates de la onzième session du Comité d'experts.
18. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa dixième session.

## **B. Décisions portées à l'attention du Conseil**

2. Les décisions suivantes, adoptées par le Comité d'experts, sont portées à l'attention du Conseil :

### **Décision 9/101**

#### **Amélioration de la gestion de l'information géospatiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat (voir [E/C.20/2020/4](#)) et les efforts que le Secrétariat et le Bureau élargi du Comité déploient pour poursuivre la mise en place de mesures concrètes et stratégiques en vue d'améliorer la gestion de l'information géospatiale pour les États Membres, conformément au mandat élargi du Comité faisant suite à la résolution [2016/27](#) du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 2016 ;

b) A pris note des efforts considérables faits pour améliorer et renforcer les activités de développement des capacités nationales en matière d'information géospatiale, ainsi que des ressources extrabudgétaires mises à disposition pour appuyer ces efforts au moyen de plusieurs options et mécanismes de financement ;

c) S'est félicité des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement chinois pour élaborer une proposition visant à promouvoir conjointement la création, sous la conduite de l'ONU, d'un centre mondial du savoir géospatial et de l'innovation à Deqing (Chine), qui permettrait de développer les capacités géospatiales mondiales et d'améliorer et de renforcer les compétences en vue de la mise en place, dans les pays, notamment les pays en développement, de mécanismes nationaux de gestion de l'information géospatiale ;

d) A noté qu'il importait de faire en sorte que les objectifs et les activités du centre soient alignés sur ceux du Comité d'experts ;

e) A noté avec satisfaction la convocation du premier Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale, qui s'est tenu à Deqing (Chine) en novembre 2018, et la Déclaration de Moganshan, qui a été publiée à l'issue du Congrès ;

f) A noté les progrès enregistrés dans les préparatifs du sixième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, dont le thème principal est « Changer le monde au moyen des données géospatiales », qui se tiendra au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en avril 2020 ;



g) S'est félicité des progrès réalisés dans l'établissement d'une nouvelle édition du rapport sur les tendances futures de la gestion de l'information géospatiale élaboré par l'Ordnance Survey of Great Britain, et a encouragé les États Membres et les parties prenantes concernées à contribuer à la consultation mondiale en cours ;

h) A estimé qu'il était nécessaire d'étudier divers moyens et stratégies pour mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires pour financer ses opérations visant à appuyer le renforcement des capacités et des moyens géospatiaux et à les soutenir sur le long terme et pour renforcer la communication entre les régions et leur intégration ;

i) A noté que dans sa résolution 2016/27, le Conseil économique et social l'avait prié de lui faire rapport dans deux ans au plus tard et noté également l'importance que revêtait le cadre stratégique actualisé pour 2018-2022 en tant qu'instrument de notification.

### **Décision 9/102**

#### **Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat (voir [E/C.20/2020/5](#)), salué le travail et les réalisations des cinq comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de leurs groupes de travail respectifs et a noté la convocation des réunions plénières annuelles au cours de la période intersessions, ainsi que les nombreux séminaires et ateliers techniques thématiques internationaux tenus au service des objectifs du Comité, notamment celui de l'intégration des informations statistiques et géospatiales ;

b) S'est félicité de la décision du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de transférer ses services de secrétariat à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, ce qui renforce les mécanismes institutionnels de gestion de l'information géospatiale dans la région ;

c) A exprimé sa gratitude aux réseaux thématiques pour les précieuses contributions qu'ils continuent d'apporter au programme de travail du Comité d'experts, s'agissant en particulier des efforts déployés par le Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour publier un ouvrage de recherche sur le thème « Sustainable Development Goals connectivity dilemma » (Dilemme des interconnexions liées aux objectifs de développement durable) ;

d) S'est félicité de la création officielle du groupe directeur du réseau du système des Nations Unies et a noté que le réseau avait été rebaptisé Réseau géospatial des Nations Unies, l'objectif étant de donner une image qui soit claire et percutante et de faciliter la communication dans le système des Nations Unies ;

e) A accueilli avec satisfaction les efforts constants déployés pour renforcer la coordination et la cohérence entre les activités du Comité d'experts, des cinq comités régionaux, des réseaux thématiques et des commissions régionales et d'autres initiatives de coopération régionale telles que

l'infrastructure de données spatiales pour l'Arctique et a souligné à cet égard l'importance de la diffusion des guides, normes et données de référence, notamment au service de la réalisation des objectifs de développement durable, conformément au Cadre intégré de l'information géospatiale ;

f) A pris acte des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités dans le cadre du Projet Caraïbes visant à renforcer les infrastructures de données spatiales dans les Caraïbes, a remercié le Gouvernement mexicain de son appui considérable et s'est félicité de la poursuite de la collaboration dans la région en matière de renforcement des capacités, notamment avec l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire ;

g) A noté que les réunions plénières des cinq comités régionaux se tiendraient au cours de la prochaine période intersessions et a encouragé tous les réseaux thématiques des États Membres et les parties prenantes à participer et à contribuer activement à ces importants processus régionaux et à envisager dans la mesure du possible de tenir les réunions plénières des comités régionaux et du Groupe sur l'observation de la Terre dans un même lieu.

### **Décision 9/103**

#### **Cadre intégré de l'information géospatiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat, élaboré avec l'aide de la Banque mondiale (E/C.20/2020/6) et les efforts conjoints du Secrétariat et de la Banque mondiale visant à établir le Cadre intégré de l'information géospatiale devant servir de base et de guide pour développer, intégrer et renforcer la gestion de l'information géospatiale et pour aider les pays à réduire la fracture numérique géospatiale conformément à leurs priorités nationales ;

b) A accueilli avec satisfaction la série de réunions consultatives d'experts approfondies et productives qui avaient été convoquées pour élaborer et améliorer le Guide de mise en œuvre dans le cadre des préparatifs de la consultation mondiale élargie suivante avec les États Membres et les autres parties prenantes clés ;

c) A indiqué que le Guide de mise en œuvre du Cadre devait intégrer les travaux des groupes d'experts et de travail du Comité, y compris ceux du groupe de travail sur l'information géospatiale marine, et faire fond sur eux afin d'éviter les doubles emplois, et tenir compte du contexte marin lors de l'élaboration ultérieure du Guide ;

d) A indiqué que le Guide de mise en œuvre devait être d'application générale et contenir des études de cas géospatiales simples et positives et des exemples fiables, et être un document évolutif ;

e) A souscrit à la proposition tendant à achever l'élaboration du Guide et à le lancer lors du sixième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui devait se tenir en avril 2020 au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ;

f) A déclaré que, s'agissant de la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale, il fallait faire en sorte d'intégrer dans le Guide l'expérience acquise au niveau régional aux fins de la mise en œuvre des infrastructures nationales de données géospatiales et reconnaître qu'il existait plusieurs façons de mettre en œuvre ledit Cadre ;

g) A salué les efforts déployés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour mettre en œuvre le Cadre intégré de l'information géospatiale dans certains pays pilotes, en élaborant des plans d'action, des méthodes, des boîtes à outils et des matériels d'apprentissage en ligne spécifiques ;

h) A pris note des nombreux pays qui s'étaient déclarés désireux de coopérer étroitement avec la Division et la Banque mondiale aux fins de l'élaboration de plans d'action types pour les pays qui se trouvent dans une situation de développement spécifique, comme par exemple celle qui prévaut dans les petits États insulaires en développement ;

i) S'est félicité des efforts importants faits par certains pays développés pour utiliser le Cadre intégré de l'information géospatiale comme cadre d'organisation national ;

j) A pris note et s'est félicité des diverses offres faites par les pays pour contribuer à la poursuite de l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre et, en particulier, a pris note de l'offre faite par la Belgique de contribuer à sa traduction ;

k) A souligné l'importance du renforcement des capacités et des ressources, y compris d'un appui financier et institutionnel efficace pour la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale.

#### **Décision 9/104**

##### **Repère de référence géodésique mondial**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Sous-Comité de la géodésie (voir [E/C.20/2020/7](#)) et les progrès accomplis dans l'élaboration de mécanismes et de solutions possibles pour organiser, renforcer et maintenir le repère de référence géodésique mondial et faciliter le renforcement des capacités, la formation, l'éducation et le partage des données dans le domaine de la géodésie au niveau mondial ;

b) A apporté son appui à l'accord du Sous-Comité sur l'adoption du Système de référence terrestre international et du repère de référence terrestre international comme normes pour les applications géodésiques scientifiques, géospatiales et opérationnelles ;

c) A salué les efforts du Sous-Comité et ceux du groupe de travail sur la gouvernance visant à réviser le projet d'exposé de principes sur la gouvernance en s'appuyant sur de larges consultations pendant la période intersessions et à étudier des modalités pour trouver un juste équilibre entre la vision, la stabilité et les besoins opérationnels à long terme du repère de référence géodésique mondial, notamment la création d'un centre d'excellence mondial de géodésie en coopération avec le Comité d'experts, sous réserve de trouver des donateurs financiers adéquats.

d) A pris note du fait que des États Membres ont proposé de contribuer activement aux délibérations sur la création d'un centre d'excellence et ont prié le Sous-Comité de veiller à la poursuite de larges consultations sur l'avancement et les modalités de l'exposé de principes sur la gouvernance, d'établir une coopération mondiale et de mieux comprendre comment les besoins pratiques et opérationnels relatifs au repère pourraient être satisfaits ;

e) A encouragé le Sous-Comité à poursuivre ses consultations sur la mise en œuvre pratique du centre, y compris les modalités, sa fonction, les arrangements financiers et son programme de travail, en coordination directe avec le Comité d'experts et en coordination avec les autres parties prenantes concernées dans le domaine de la géodésie, notamment l'Association internationale de géodésie, la Fédération internationale des géomètres et les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, afin de garantir la cohérence et d'éviter le double emploi des activités ;

f) A indiqué que la troisième réunion du Sous-Comité se tiendrait en marge du sixième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord accueillera en avril 2020 et a encouragé une plus large participation aux activités du Sous-Comité, en particulier des régions sous-représentées à ce jour, notamment des pays en développement, pour assurer une représentation géographique équitable.

### **Décision 9/105**

#### **Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport élaboré conjointement par le Secrétariat et le groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et a pris acte des activités récentes du groupe de travail et des progrès qu'il a enregistrés ;

b) A souligné que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 était l'une des priorités du Comité d'experts, comme en témoignent les thèmes, les buts et les objectifs de ses activités, et que la contribution de l'information géospatiale, des observations de la Terre et des autres données utiles doit demeurer rigoureuse et pertinente ;

c) A noté que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur veillait à ce que le groupe de travail soit lié à la communauté statistique de façon adéquate, a demandé l'assistance du Secrétariat pour faciliter une meilleure communication entre le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur et le groupe de travail, et pour renforcer l'harmonisation et la coopération entre les communautés géospatiale et statistique ;

d) A noté que le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur avait révisé le mandat du groupe de travail et que les Coprésidents du groupe de travail avaient mis en place des mécanismes chargés de réviser sa composition et de recentrer ses activités ;

e) S'est félicité du renforcement de la collaboration régionale et nationale entre les communautés géospatiales, statistiques et autres en vue de l'établissement de rapports sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, comme l'ont montré les travaux du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;

**Décision 9/106**  
**Intégration des informations géospatiales, statistiques**  
**et autres informations connexes**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales (voir [E/C.20/2020/9](#)) et a pris note des résultats substantiels obtenus pour appuyer l'intégration statistique et géospatiale, réaliser les priorités nationales et les programmes mondiaux de développement et promouvoir le Cadre statistico-géospatial mondial sous la direction de l'Australie et du Mexique ;

b) A pris note des efforts et des ressources fournis par le Groupe d'experts pour développer, perfectionner et arrêter définitivement le Cadre, en particulier par ses principales équipes spéciales qui ont développé les cinq principes du Cadre précédemment adoptés ;

c) S'est félicité de la tenue d'une vaste consultation mondiale inclusive sur le projet de cadre, à laquelle ont participé les communautés géospatiales et statistiques dans et entre les États Membres, tant en développement que développés ;

d) A adopté le Cadre statistico-géospatial mondial, qui constitue une importante passerelle permettant l'intégration d'un éventail de données provenant à la fois des communautés géospatiales et statistiques et, en appliquant ses cinq principes et des éléments clés complémentaires, la production de données statistiques harmonisées, normalisées et intégrées exploitables à des fins d'analyse géospatiale pour faciliter la prise de décisions fondées sur des données ;

e) A encouragé les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à aider les États Membres à poursuivre leurs activités de sensibilisation et de promotion concernant le Cadre et a invité instamment à le mettre en œuvre, notamment par le biais des divers cadres et initiatives régionaux d'intégration géostatistique ;

f) A pris note de la proposition du Groupe d'experts tendant à poursuivre ses travaux visant à élaborer des orientations pour promouvoir, faire connaître et mettre en œuvre le Cadre et à fournir un appui en la matière, ainsi que ses travaux sur l'intégration et la coordination des données statistiques et géospatiales, en particulier en ce qui concerne les objectifs de développement durable et le cycle de recensements de la population de 2020, et a encouragé les États Membres et les autres parties prenantes à participer et à contribuer à ces éléments importants ;

g) A pris note des travaux entrepris par la Commission européenne sur une méthodologie mondiale harmonisée pour la délimitation des zones urbaines et rurales aux fins de comparaisons internationales, et du fait que la mise en œuvre des principes du Cadre pourrait étayer cette méthodologie ;

h) A noté que la prochaine réunion du Groupe d'experts se tiendrait en octobre 2019, en marge de la Conférence du European Forum for Geography and Statistics (Forum européen sur la géographie et la statistique), à Manchester (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

### **Décision 9/107**

#### **Application de l'information géospatiale liée à l'administration et à la gestion des biens fonciers**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers (voir [E/C.20/2020/10](#)) et a pris note de l'action qu'il mène sans relâche pour promouvoir et mieux faire connaître l'intérêt et les avantages que présenteraient une administration et une gestion des biens fonciers rendues plus efficaces par de grandes orientations générales auxquelles les États Membres pourraient se référer en ce qui concerne la relation entre les populations et la terre ;

b) A noté les progrès et les efforts considérables accomplis par le Groupe d'experts en vue de formuler et d'élaborer un projet de cadre pour l'administration efficace des biens fonciers qui servirait de grande orientation générale aux États Membres, s'est félicité du fait que ces efforts entrepris concordaient avec le Cadre intégré de l'information géospatiale et s'est félicité également de l'élaboration des neuf voies stratégiques du Cadre dans la mesure où elles s'appliquaient au secteur foncier ;

c) S'est félicité de l'inclusion, dans le projet de cadre, de concepts et d'approches appropriés convenus au niveau mondial et a prié le Groupe d'experts de promouvoir l'utilisation des normes internationalement convenues applicables, notamment de la norme 19152 de l'Organisation internationale de normalisation, afin d'assurer l'interopérabilité au niveau de l'utilisation de l'information géospatiale, pour une administration efficace des terres ;

d) A reconnu la nécessité de promouvoir et de respecter les droits intrinsèques des peuples autochtones à leurs terres, territoires et ressources, la reconnaissance des traditions, des coutumes et des régimes fonciers coutumiers, et de noter l'importance de l'aménagement du territoire dans le projet de cadre pour une administration efficace des terres ;

e) A noté que le projet de cadre devait être périodiquement examiné, mis à jour et adapté aux circonstances nationales, y compris à l'évolution du contexte sociétal, économique, environnemental, politique et technologique ;

f) A pris note de la demande tendant à ce que le Groupe d'experts entreprenne un vaste processus de consultation à l'échelle mondiale sur le projet de cadre pour une administration efficace des biens fonciers, auquel participeraient les États Membres et les parties prenantes concernées, et à ce qu'il soit ensuite achevé et présenté au Comité pour examen et adoption à sa dixième session, en août 2020.

### **Décision 9/108**

#### **Information géospatiale marine**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine (voir [E/C.20/2020/11](#)) et pris acte des progrès accomplis, notamment du lancement d'une étude de cas sur la disponibilité des données et leur interopérabilité, et de la tenue de sa première réunion officielle à Busan (République de Corée), en mars 2019 ;

b) A noté que le Groupe de travail avait utilisé le Cadre intégré d'information géospatiale comme mécanisme d'articulation et de démonstration du leadership national en matière d'information géospatiale marine et que les neuf voies stratégiques étaient des moyens de mettre en œuvre des systèmes intégrés d'information géospatiale marine d'une manière qui permettrait de concrétiser une vision d'un développement social, économique et environnemental durable ;

c) A invité le Groupe de travail, puisqu'il fallait faire en sorte que l'information géospatiale marine soit disponible et accessible à des fins multiples, à examiner la diversité des sources de données marines qui pourraient être disponibles et, à cet égard, les activités de renforcement des capacités qui permettraient d'améliorer les capacités des pays en développement et des petits États insulaires en développement en matière d'information géospatiale marine ;

d) A pris note du plan de travail actualisé du Groupe de travail pour l'exercice biennal 2019-2020 et lui a demandé d'examiner, dans le cadre de ses activités, la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et les initiatives internationales connexes, notamment le projet « Seabed 2030 » ;

e) A noté que la participation de l'Organisation hydrographique internationale et de l'Open Geospatial Consortium avait renforcé la détermination du Groupe de travail à promouvoir les normes géospatiales, notamment la norme S-100, qui porte sur une suite de normes géospatiales, et attendait avec intérêt l'élaboration d'un guide pratique pour l'utilisation des normes géospatiales pour les données maritimes ;

f) A demandé au Groupe de travail d'envisager de partager l'étude de cas avec un public extérieur à lui afin de promouvoir une meilleure compréhension des problèmes et des questions qu'il devait aborder, notamment de fournir des exemples réels des besoins d'informations géospatiales marines facilement disponibles et accessibles et des avantages que procurent ces informations ;

g) A encouragé une participation géographique élargie des États Membres au Groupe de travail, y compris d'États d'Afrique et de petits États insulaires en développement ;

h) A noté que le mandat du Groupe de travail comprenait l'examen des zones côtières, des voies navigables intérieures et des masses d'eau, et la facilitation des pratiques de gestion des données géospatiales concernant les écosystèmes intégrés.

### **Décision 9/109**

#### **Information et services géospatiaux en cas de catastrophe**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe (E/C.20/2020/12) et les efforts déployés par le Groupe de travail, sous la direction de la Jamaïque et des Philippines, pour faire avancer le règlement des questions critiques relatives à l'information et aux services géospatiaux en cas de catastrophe ;

b) A souligné que l'utilisation de l'information et des services géospatiaux pour la gestion efficace de toutes les catastrophes était d'une



importance capitale et que des informations et des services géospatiaux fiables, pertinents et accessibles dont l'interopérabilité est assurée devraient être disponibles à toutes les phases de la gestion et de la réduction des risques de catastrophe et à tous les niveaux du gouvernement ;

c) A pris note des questions proposées aux fins d'examen par le groupe de travail dans le cadre de ses travaux futurs :

- i) Mécanismes d'examen de ses modalités opérationnelles ;
- ii) Liens avec d'autres initiatives et acteurs internationaux dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe ;
- iii) Mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe et sensibilisation à celui-ci ;
- iv) Appui à la Commission de statistique pour faire progresser les statistiques relatives aux catastrophes ;
- v) Conception et mise en œuvre d'exercices de simulation concernant différents risques, y compris la modélisation prédictive pour mettre à l'essai et améliorer le Cadre stratégique ;
- vi) Garantir l'accessibilité et la capacité des informations et des services géospatiaux en cas de catastrophe ;
- vii) Alignement de ses activités avec le Cadre intégré de l'information géospatiale ;

d) A félicité le Groupe de travail des efforts d'avoir préparé l'enquête d'évaluation du Cadre stratégique et les consultations ultérieures organisées sur la question par l'intermédiaire des comités régionaux et, à cet égard, a approuvé l'enquête d'évaluation, qui servira d'outil aux États Membres pour élaborer des plans nationaux d'application des informations et des services géospatiaux en vue de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe ;

e) A encouragé le Groupe de travail à poursuivre ses efforts pour aligner ses messages sur le Cadre intégré d'information géospatiale dans la mise en œuvre de son Cadre stratégique et pour améliorer la coordination et la collaboration avec les activités des comités régionaux et des réseaux thématiques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, les commissions régionales, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, le Consortium géospatial ouvert et le Groupe des observations terrestres ;

f) A félicité les Philippines, en tant que Coprésident sortant du Groupe de travail, pour son rôle moteur et sa contribution substantielle à l'élaboration du Cadre stratégique et à son adoption ultérieure par le Conseil économique et social dans sa résolution 2018/14 du 2 juillet 2018, et a souhaité la bienvenue au Japon, qui copréside le Groupe de travail avec la Jamaïque.

#### **Décision 9/110**

#### **Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale (voir [E/C.20/2020/13](#)) et a loué les précieuses activités et les



importants progrès réalisés pour traiter systématiquement les questions juridiques et principes d'action complexes dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale ;

b) A noté avec satisfaction la contribution du Groupe de travail à l'élaboration du guide d'application sur le Cadre intégré de l'information géospatiale et, à cet égard, s'est félicité du document intitulé « Guidance and recommended actions aligned with strategic pathway 2: policy and legal », qui sous-tend cette voie stratégique ;

c) A encouragé le Groupe de travail à envisager des activités de formation et de perfectionnement liées à la mise en œuvre de la voie stratégique sur le cadre juridique et les principes d'action ;

d) A noté l'état d'avancement de l'étude de cas d'utilisation du Groupe de travail et les observations et conclusions initiales, et a également noté que les conclusions devaient tenir compte de la situation juridique nationale et de l'évolution du paysage technologique et être lues au regard des différents contextes de développement, notamment lorsque le cadre juridique et les principes d'action étaient insuffisants ;

e) A encouragé le Groupe de travail à étudier des options et des solutions appropriées et applicables ainsi que des pratiques éprouvées, y compris celles de l'Infrastructure de données spatiales pour l'Arctique, afin d'appuyer l'élaboration de cadres juridiques et de principes d'action solides, sains et facilitateurs qui maximisent l'application et la valeur de l'information géospatiale et la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale ;

f) A demandé au Groupe de travail d'examiner la question de la garde et de l'autorité des données géospatiales, la nécessité d'établir un équilibre entre la sécurité et la protection de la vie privée, et l'utilisation ouverte des données géospatiales et de tenir compte des différences et de la diversité culturelles et juridiques ;

g) A encouragé une représentation géographique plus large et une participation plus large au Groupe de travail, en particulier des comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale qui sont sous-représentés ;

h) A pris note du plan de travail actualisé du Groupe de travail pour l'exercice biennal 2019-2020, qui incluait l'élaboration d'un livre blanc en vue de traiter des questions et des conclusions de l'étude de cas d'utilisation pour donner des orientations pour ses travaux futurs, et d'aborder, de manière intégrée, les aspects juridiques et politiques à prendre en compte pour une mise en œuvre réussie du Cadre intégré de l'information géospatiale.

#### **Décision 9/111**

#### **Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2020/14), établi au nom du Groupe de travail sur les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales, et a félicité le Comité régional et le Groupe de travail, sous la direction technique du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pour leurs efforts

visant à soutenir la promotion des 14 catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales ;

b) A noté l'alignement des 14 catégories thématiques de données sur le programme de travail plus large du Comité d'experts, notamment le Cadre intégré de l'information géospatiale et le Cadre statistico-géospatial mondial, et les efforts déployés par le Groupe de travail pour prendre en compte les besoins particuliers des pays en développement en matière de mesure et de suivi des objectifs de développement durable ;

c) A prié instamment les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Sous-Comité de la géodésie et les groupes d'experts et groupes de travail d'appuyer la mise en œuvre des catégories thématiques de données fondamentales ;

d) A remercié et félicité le Comité régional et le Groupe de travail du rôle moteur qu'ils avaient joué dans l'élaboration des 14 catégories thématiques de données et a félicité le Groupe de travail d'avoir atteint ses objectifs et accompli ses tâches ;

e) A pris note de la suggestion tendant à envisager la création d'un groupe de travail sur les mégadonnées géologiques mondiales pour intégrer les données géologiques accessibles et fiables afin de s'appuyer sur les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales et de fournir un appui à la réalisation des objectifs de développement durable.

#### **Décision 9/112**

#### **Mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale (voir [E/C.20/2020/15](#)) et a noté les efforts importants déployés par le Groupe pour rassembler des données sur les mesures d'application, les pratiques connues et les recommandations des mécanismes institutionnels nationaux ;

b) A félicité le Groupe de travail d'avoir élaboré un guide de base consacré aux mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale (Asie-Pacifique) et a noté que le Groupe y exposait les options, principes et instruments permettant de mettre en place des arrangements institutionnels nationaux ;

c) A salué les précieux efforts déployés par le Groupe de travail pour harmoniser et intégrer le *Foundational Guide* et le programme de travail du Groupe sur les arrangements institutionnels, qui avaient précédé l'élaboration du Cadre intégré de l'information géospatiale et de la voie 1 stratégique, sur la gouvernance et les institutions, du Guide d'application du Cadre, mais avaient également contribué aux progrès rapides enregistrés dans leur élaboration ;

d) A recommandé que les précieux travaux menés sur les arrangements institutionnels alimentent la poursuite de l'élaboration du Cadre intégré d'information géospatiale afin d'utiliser au mieux l'expertise et les ressources collectives limitées et d'assurer la plus grande efficacité ;

e) A également recommandé que de nouveaux travaux sur les arrangements institutionnels nationaux soient entrepris au niveau régional, selon que de besoin, afin que les résultats obtenus par le Groupe de travail et ses compétences puissent être mis à la disposition du plus grand nombre possible d'États Membres, en tenant compte des besoins et des contextes institutionnels régionaux spécifiques.

#### **Décision 9/113**

##### **Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale (voir [E/C.20/2020/16](#)) et a remercié les trois organismes de normalisation, à savoir l'Open Geospatial Consortium, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et l'Organisation hydrographique internationale, pour leur appui constant et leurs précieux travaux ;

b) A pris note avec satisfaction des nombreuses activités diverses et collaboratives d'élaboration et de mise en œuvre de normes menées par les trois organismes au sein de la communauté mondiale de la gestion de l'information géospatiale ;

c) S'est félicité de la contribution continue des trois organismes à l'élaboration d'orientations et a recommandé de prendre des mesures sur la voie relative aux normes pour le guide d'application sur le Cadre intégré de l'information géospatiale ;

d) A prié les trois organismes de continuer à assurer la liaison et à collaborer avec les États Membres sur l'élaboration et l'adoption de normes techniques et à tenir le Comité informé de leurs travaux en cours concernant l'utilisation des normes géospatiales à l'appui de l'application des données et des systèmes géospatiaux nationaux, du Cadre intégré de l'information géospatiale et de la mesure et du suivi des objectifs de développement durable ;

e) A encouragé les comités régionaux, les réseaux thématiques et les groupes de travail de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à continuer d'améliorer les connaissances, à mieux faire connaître les normes géospatiales ouvertes et internationalement reconnues et à participer à l'élaboration et à la promotion de ces normes.

#### **Décision 9/114**

##### **Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (voir [E/C.20/2020/17](#)) et a salué les efforts déployés par ce dernier pour renforcer sa relation avec lui et recenser les questions appelant une collaboration ;

b) A affirmé qu'il importait de renforcer la collaboration entre le Comité et le Groupe d'experts et a noté le rôle spécial que le Groupe devait

jouer dans les domaines spécialisés ayant trait aux noms géographiques, y compris la romanisation, la linguistique, la culture et l'histoire ;

c) A reconnu l'importance de communications régulières entre le Bureau du Comité et le Bureau du Groupe d'experts pour apporter un appui à l'élaboration de leurs plans stratégiques respectifs et à la mise en place d'autorités toponymiques là où il n'en existait pas ;

d) A noté que le renforcement de la collaboration et la représentation réciproque du Comité et du Groupe d'experts étaient efficaces surtout au niveau national et a préconisé l'amélioration de la communication entre les autorités chargées de la gestion des informations géospatiales et les autorités toponymiques ;

e) A proposé d'envisager d'éventuels domaines de collaboration à l'échelle mondiale, notamment l'appui à l'élaboration de voies stratégiques pertinentes du Cadre intégré de l'information géospatiale, le renforcement des capacités et des initiatives en matière d'éducation et de recherche, y compris avec le Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

**Décision 9/115**  
**Rapport de gestion de programme**

Le Comité d'experts de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a pris note du rapport oral présenté par un représentant du Secrétariat sur la gestion du programme du Comité.

## Chapitre II

### Questions soumises pour approbation et décision après examen

#### A. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 7 août, le Comité d'experts a examiné le point 3 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'amélioration de la gestion de l'information géospatiale (E/C.20/2020/4)<sup>1</sup>, qui a été présentée par le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

4. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Irlande (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Suède, Mexique, Fidji, Singapour, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

5. À la même séance également, le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a fait une déclaration.

6. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### Décision du Comité d'experts

7. À la 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Autriche, des Bahamas, du Cameroun, du Canada et du Guyana, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 9/101).

#### B. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

8. À ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, le 7 août, le Comité d'Experts a examiné le point 4 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2020/5)<sup>1</sup>. Des déclarations liminaires ont été prononcées par les présidents de quatre comités régionaux et le Secrétaire général d'un comité régional.

9. À la 2<sup>e</sup> séance, le 7 août, des déclarations liminaires ont été faites par les présidents des quatre réseaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

10. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Barbade, Australie, Mexique, Japon, Égypte, Islande, Cameroun, États-Unis d'Amérique, Tonga, Oman, Belgique, Grèce, Sénégal et Maroc.

---

<sup>1</sup> Le rapport intégral n'est disponible que dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts, à l'adresse [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

11. À la même séance également, le représentant de la CEPALC a fait une déclaration.

12. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par l'observateur de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et le représentant de la Fédération internationale des géomètres, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

13. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration et le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

14. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août 2019, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/102).

### **C. Cadre intégré de l'information géospatiale**

15. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 7 août, le Comité d'experts a examiné le point 5 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le Cadre intégré de l'information géospatiale (E/C.20/2020/6)<sup>1</sup>. Le Directeur mondial des pratiques mondiales en matière de développement urbain, de gestion des risques de catastrophe, de résilience et de développement territorial, à la Banque mondiale, a fait un exposé.

16. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Suède, Chili, Australie, Irlande, Slovaquie, Japon, Malaisie, République de Corée, Barbade, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (également au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Fidji, Bahamas, États-Unis d'Amérique, Belgique, Norvège, Arabie saoudite, Singapour, Azerbaïdjan, Indonésie, Tonga, Maroc, Philippines et Cameroun (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale).

17. À la même séance également, le représentant de la CEPALC a fait une déclaration.

18. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs d'EuroGeographics, de l'Association internationale de géodésie et du World Geospatial Industry Council.

19. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

20. À la 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le représentant de l'Autriche a fait une déclaration, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 9/103).

### **D. Repère de référence géodésique mondial**

21. À ses 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 août, le Comité d'experts a examiné le point 6 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le repère de référence

géodésique mondial (E/C.20/2020/7)<sup>1</sup>, qui a été présentée par le Coprésident du Sous-comité sur la géodésie.

22. Aux mêmes séances, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Norvège, Fidji, Argentine, Japon, République de Corée, Fédération de Russie, Danemark, France, États-Unis d'Amérique, Finlande, Allemagne, Australie, Suède (également au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Jamaïque, Tonga, Belgique, Côte d'Ivoire, Inde, Arabie saoudite, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Irlande, Tuvalu, Costa Rica, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Indonésie, Éthiopie et Maroc.

23. À la 3<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les observateurs d'EuroGeographics et de l'Association internationale de géodésie.

24. À la même séance, le Coprésident du Sous-Comité sur la géodésie a répondu aux observations formulées et aux questions posées et le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

25. À la 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, des déclarations ont été faites par les représentants de la France, du Danemark, de l'Autriche, du Liban et de la Belgique, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 9/104).

### **E. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable**

26. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 8 août, le Comité d'experts a examiné le point 7 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable (E/C.20/2020/8)<sup>1</sup>, qui a été présentée par le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et la Coprésidente du Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

27. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Autriche, Danemark, Espagne (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Suède, Mexique, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Égypte, Canada, Arabie saoudite et Italie.

28. À la même séance également, le représentant de la CEPALC a fait une déclaration.

29. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

30. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/105).

## **F. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes**

31. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 8 août, le Comité d'experts a examiné le point 8 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes (E/C.20/2020/9)<sup>1</sup>, qui a été présentée par les deux Coprésidents du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales.

32. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Arabie saoudite, Mexique, Slovaquie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Irlande, États-Unis d'Amérique, Inde, Autriche, Finlande, Allemagne, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Suède, Argentine, Australie, Égypte, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Gabon, Équateur, Colombie, République de Corée, Indonésie et Costa Rica.

33. À la même séance également, l'observatrice de l'Union européenne a fait une déclaration.

34. Toujours à la même séance, le représentant de la CEPALC a fait une déclaration.

35. Toujours à la même séance, une déclaration a été prononcée par l'observateur d'Esri.

36. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

### **Décision du Comité d'experts**

37. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/106).

## **G. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers**

38. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 8 août, le Comité d'experts a examiné le point 9 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers (E/C.20/2020/10)<sup>1</sup>, qui a été présentée par le Coprésident du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des terres.

39. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Azerbaïdjan, Guyana, Fidji, Inde, Allemagne, Finlande, Timor-Leste, Italie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Suède, Tonga, Canada, République dominicaine, Sri Lanka, Gabon et Arabie saoudite.

40. À la même séance également, une déclaration a été prononcée par l'observateur d'EuroGeographics et le représentant de la Fédération internationale des géomètres, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

41. Toujours à la même séance, le Conseiller principal pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.



#### **Décision du Comité d'experts**

42. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/107).

### **H. Information géospatiale marine**

43. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 8 août, le Comité d'experts a examiné le point 10 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'information géospatiale marine (E/C.20/2020/11)<sup>1</sup>, qui a été présentée par le Coprésident du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine.

44. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Slovaquie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Norvège, Tonga, Italie, République de Corée, Jamaïque, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Australie, Singapour, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Canada et Espagne.

45. À la même séance également, l'observateur de l'Organisation hydrographique internationale a fait une déclaration.

46. Toujours à la même séance, le Conseiller principal pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

47. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/108).

### **I. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe**

48. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a examiné le point 11 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe (E/C.20/2020/12)<sup>1</sup>, qui a été présentée par le Coprésident du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe.

49. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Suède, Jamaïque, Allemagne, Chine, Thaïlande, Pologne, Fidji, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (également au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Italie, Barbade, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Gabon, Pérou, Japon et Indonésie.

50. À la même séance également, le représentant de la CEPALC a fait une déclaration.

51. Toujours à la même séance, des déclarations ont été prononcées par les observateurs de l'Open Geospatial Consortium et d'Eurographics. Une déclaration a également été faite par le représentant du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

52. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

53. À la 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, des déclarations ont été faites par les représentants des Philippines, du Japon et de la Chine, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 9/109).

### **J. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité**

54. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 8 août, le Comité d'experts a examiné le point 12 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le cadre juridique et les principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité (E/C.20/2020/13)<sup>1</sup>, qui a été présentée par la Présidente du Groupe de travail sur le cadre juridique et les principes d'action pour la gestion de l'information géospatiale.

55. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Inde, Slovaquie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), États-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Suède, Finlande, Pologne, Australie, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

56. À la même séance également, une déclaration a été prononcée par l'observateur d'Eurographics.

57. Toujours à la même séance, le Conseiller principal pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

58. À la 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le représentant de la Norvège a fait une déclaration, à la suite de quoi le Comité d'experts a adopté le projet de décision, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 9/110).

### **K. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales**

59. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 8 août, le Comité d'experts a examiné le point 13 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales (E/C.20/2020/14)<sup>1</sup>, qui a été présentée par le Président du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

60. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Chine, Irlande, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Danemark, Belgique et Espagne (également au nom du Comité

régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale).

61. À la même séance également, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

62. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/111).

### **L. Mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

63. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a examiné le point 14 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2020/15)<sup>1</sup>, qui a été présentée par le Président du Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.

64. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Belgique, Jamaïque, Inde, Japon, Suède, Espagne (également au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), États-Unis d'Amérique, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Danemark, Arabie saoudite, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Irlande, Indonésie et Timor-Leste.

65. À la même séance également, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

66. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/112).

### **M. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale**

67. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 8 août, le Comité d'experts a examiné le point 15 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale (E/C.20/2020/16)<sup>1</sup>, qui a été présentée par le Secrétaire général de l'Organisation hydrographique internationale.

68. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Mozambique, Italie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Autriche, Suède, Australie, Arabie saoudite, Inde, Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information

géospatiale à l'échelle mondiale), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fidji et Canada.

69. À la même séance également, une déclaration a été prononcée par le représentant de l'Organisation internationale de normalisation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et les observateurs d'EuroGeographics et de l'Open Geospatial Consortium,

70. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

71. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/113).

### **N. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques**

72. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a examiné le point 16 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (E/C.20/2020/17)<sup>1</sup>, qui a été présentée au nom du Président de ce groupe.

73. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Belgique, Suède, Japon, Canada, Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Sénégal (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), Sri Lanka, Oman et Indonésie.

74. À la même séance également, le représentant de la CEPALC a fait une déclaration.

75. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision du Comité d'experts**

76. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/114).

### **O. Rapport de gestion de programme**

77. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a examiné le point 17 de l'ordre du jour. Le Directeur de la Division de statistique a fait un rapport oral sur les activités et les questions de gestion des programmes qui concernent le Comité d'experts et son programme de travail. Il a notamment abordé la question des besoins en ressources et celle de savoir dans quelle mesure il était nécessaire de fixer des priorités pour les nombreuses activités du Comité bénéficiant de l'appui du Secrétariat et, dans ce contexte, a fait part de la volonté du Comité de se concentrer sur l'exécution de ses activités et d'assurer une meilleure coordination et une plus grande cohérence à cet égard afin de permettre au Secrétariat de faire véritablement avancer le programme de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Il a également indiqué

que plusieurs manifestations et activités étaient prévues pour 2020, à savoir notamment la dixième session du Comité, le sixième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, la publication de la prochaine édition du rapport du Comité sur les tendances futures de la gestion de l'information géospatiale, le renforcement des efforts à l'appui de la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale et la prise d'initiatives visant à renforcer les capacités et développer les compétences dans le cadre d'un centre mondial du savoir géospatial et de l'innovation.

78. À la même séance, le représentant de la Belgique a fait une déclaration.

79. À la même séance également, le Directeur de la Division de statistique a répondu aux observations formulées et aux questions posées.

#### **Décision du Comité d'experts**

80. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, sect. B, décision 9/115).

## Chapitre III

### **Ordre du jour provisoire et dates de la dixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

81. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a examiné le point 18 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat contenant le projet d'ordre du jour de sa dixième session (E/C.20/2020/L.1). Le Directeur de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

#### **Décision du Comité d'experts**

82. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dixième session et chargé le Bureau de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main. Il a également décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

83. À la même séance, le Comité d'experts a décidé de recommander au Conseil économique et social d'approuver les dates de sa dixième session, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 5 au 7 août 2020 (voir chap. I, sect. A).

## Chapitre IV

### **Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa neuvième session**

84. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a examiné le point 19 de l'ordre du jour.

85. À la même séance, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa neuvième session ([E/C.20/2020/L.2](#)) et un document non officiel contenant les projets de décision.

#### **Décision du Comité d'experts**

86. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 9 août, le Comité d'experts a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa neuvième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et a chargé la Rapporteuse de l'organiser de façon plus rationnelle et d'y mettre la dernière main, avec l'aide du Secrétariat.

## Chapitre V

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

87. Le Comité d'experts a tenu sa neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 7 au 9 août 2019. Il a tenu six séances (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup>).

#### B. Élection du Bureau

88. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 7 août, le Comité d'experts a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

*Coprésidents :*

Fernand Guy Isseri (Cameroun)  
Dorine Burmanje (Pays-Bas)  
Rosamond Bing (Tonga)

*Rapporteuse :*

Macarena Pérez Garcia (Chili)

#### C. Ordre du jour et organisation des travaux

89. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 7 août, le Comité d'experts a adopté son ordre du jour provisoire tel que publié sous la cote [E/C.20/2020/1](#), qui est reproduit ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration de la gestion de l'information géospatiale.
4. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Cadre intégré de l'information géospatiale.
6. Repère de référence géodésique mondial.
7. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
8. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
9. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
10. Information géospatiale marine.
11. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
12. Cadre juridique et principes d'action concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
13. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.
14. Mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.



15. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
  16. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
  17. Rapport de gestion de programme.
  18. Ordre du jour provisoire et dates de la dixième session du Comité d'experts.
  19. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa neuvième session.
90. À la même séance, le Comité d'experts a approuvé le plan d'organisation des travaux de la session, tel que publié sous la cote [E/C.20/2020/2](#).

## D. Participation

91. La session a rassemblé 446 participants, dont 332 représentants de 94 États Membres et un(e) représentant(e) d'un État non membre. Y assistaient également 113 représentants d'organismes des Nations Unies ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants est disponible sur le site Web du Comité d'experts ([http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html)).

92. Le Comité d'experts a également invité les organisations ci-après à participer aux travaux de la session en qualité d'observatrices : Association américaine de photogrammétrie et télédétection ; Association cartographique internationale ; Association internationale de géodésie ; Booz Allen Hamilton ; CARTO ; Centre for Spatial Law and Policy ; Clinton Health Access Initiative Inc. ; College of Charleston/Dublin Business School ; ConsultingWhere ; DataWorld ; Digital Globe ; Esri ; EuroGeographics ; Geospatial Frameworks ; Geospatial Media and Communications Pvt. Ltd. ; GeoTechVision ; GeoThings ; Global Innovations Holdings Inc. ; Global Resources Management Consultancy, Inc. ; Health GeoLab Collaborative ; Institut panaméricain de géographie et d'histoire ; Kokusai Kogyo Co., Ltd. ; Location International, Ltd. ; Lynker Technologies ; National Society of Professional Surveyors, États-Unis ; OceanWise ; Open Geospatial Consortium ; Oracle ; PASCOR Corporation ; Réseau des solutions pour le développement durable ; Riegl ; Secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre ; Sen ; Spatial Vision ; Taylor & Francis Group ; Ter Haar Geoinnovation Limited ; Texas A&M University-Corpus Christi ; Tim Trainor Consultant ; TomTom ; Trimble ; Université Columbia ; Université de Louvain ; Université de Melbourne ; Université de Mexique ; Université de Twente ; Université du Maine ; Université nationale Jeju, République de Corée ; Université polytechnique nationale d'Athènes ; Vital Wave ; World Geospatial Industry Council.

## E. Documentation

93. Les documents dont le Comité d'experts était saisi à sa neuvième session sont disponibles sur son site Web à l'adresse suivante : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

